

AVIS DE COURSE

Challenge SuperSTAR-Soling-M7.50-Tempest

2 juillet 2017

Grade : 5A

Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN-LES MUREAUX (Yvelines)

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél : 01 34 74 04 80 – Fax : 01 34 92 74 20

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore* la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux de la classe **Star, Soling, M7.50 et Tempest.**

1) STAR : si le nombre de 10 stars requis est atteint, les Stars courent en temps réel,

2) Les autres Quillards courent en inter séries quillards, selon leur rating, en temps compensé.

3) Si le nombre de 10 stars n'est pas atteint, tous les bateaux courent en inter-série, en temps compensé selon leur rating.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire :

- en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à Marie Thérèse Jourdas marie.jourdas@free.fr au plus tard le jeudi 29 juin 2017,

- ou en cliquant sur le lien internet suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSepjilrZAPKoOWmH2g_j4a3tZGgNAI_UYsDjjOSQCXmxn_uNA/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFV mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 15 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 2 juillet 2017 de 9h30 à 10h30.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
2/07/2017	11h	INQ

5.4 Courses à suivre.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

L'Annexe aux instructions de course sera :

- *disponible à la confirmation des inscriptions et affichée selon la Prescription Fédérale.*

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 **1** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4 à 7** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima de l'annexe A*

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :

Marie Thérèse JOURDAS

Président du Jury :

Hervé CHASTEL

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commandant Paul SIMON, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

💻 : contact.cvp@laposte.net,

➤ **Pour les informations sur les courses s'adresser à Marie Thérèse JOURDAS, Vice Présidente en charge des courses : 06 80 63 86 54 , marie.jourdass@free.fr**

➤

➤ **Restauration :**

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.